



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Le 12/04/2022, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

**Date de convocation : 05/04/2022**

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 12** Fabien Verrat, maire, en présence de Marie-France Djerad-Payen, Sylvie Rodier-Arnaudin, Maud Auché, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Francis Caillaud, Geoffroy d'Avezac de Castera, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet, Jean-François Eyermann et Elodie Guillon-Muller.

**Excusés : 2** Jean-Dominique Diez et Karl Pommeraud. **Absents : /**

**Procurations :** Jean-Dominique Diez donne pouvoir à Maud Auché.

**Secrétaire de séance :** Marie-Laure Gobin.

**Objet : Vote du compte de gestion 2021 – Assainissement.**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint André De Cubzac, M. Rodolphe JEANROY à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

00610 - ASST-ANGLADE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	583 378,69	104 260,43	687 639,12
Titres de recette émis (b)	159 689,14	75 977,68	235 666,82
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	159 689,14	75 977,68	235 666,82
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	583 378,69	104 260,43	687 639,12
Mandats émis (f)	257 129,67	60 734,56	317 864,23
Annulations de mandats (g)		457,97	457,97
Depenses nettes (h = f - g)	257 129,67	60 276,59	317 406,26
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		15 701,09	
(h - d) Déficit	97 440,53		81 739,44

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,**

**Approuve** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

**Dit** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2021.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme  
ANGLADE, le 13/04/2022  
**Fabien VERRAT**, Maire.



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*